

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°66

Date de Publication
- 9 JUL. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 9 JUL. 2018
Date de la convocation
27 juin 2018

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme LABI à Mme MATEO
Mme SAINT CLAIR à Madame le Maire
Mme SOULAYROL à Mme HATEMIAN
M. GENEST à M. RIVIERE
M. PIANEZZE à Mme SIMONIAN

Absents :

Mme GAWLIK
M. REYMOND

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Approbation de la convention à conclure avec Mme Carine Crepin, psychologue, dans le cadre du multi-accueil La Respélido.

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO expose à ses collègues qu'en raison de la nécessaire réflexion sur l'accueil des jeunes enfants en collectivité, les crèches font appel à des psychologues afin de les aider dans leur fonctionnement quotidien ainsi que dans leurs missions de régulation d'équipe.

Il est envisagé, afin d'améliorer l'accueil des jeunes enfants au sein du multi-accueil municipal « La Respélido », de travailler avec une psychologue. Elle interviendra sous forme de vacations. Ses interventions seront planifiées avec la directrice de l'établissement au regard des besoins de l'équipe et selon les sujets abordés en travail d'équipe.

Elles pourront être déclinées sous forme de

- Réunions d'analyse de pratiques professionnelles
- Réunions d'information et de formation
- Temps d'observation
- Soutien dans le repérage, la compréhension et la prévention de dysfonctionnements éventuels
- Mise en place d'actions complémentaires en lien avec l'équipe, l'enfant, la famille

Pour ce faire, il convient d'établir une convention avec Mme Carine CREPIN, psychologue.

Le rapporteur propose au conseil municipal

- d'approuver la convention ci-jointe à conclure avec Mme Carine CREPIN,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 5 juillet 2018.

Le Maire,
Danielle MILON

